

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 13 Avril 2018

Date de la convocation : 05/04/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Philippe AUBIER, Corinne ZAETTA, David BRU et Christophe COUVREUR absents excusés.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Approbation comptes de gestion 2017
- Vote comptes administratifs 2017 budgets principal et annexe
- Affectation de résultat budget annexe
- Vote budgets primitifs 2018 principal et annexe
- Questions diverses

1) Vote des taxes (délibération n° 2018/02/01)

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux taux d'imposition des différentes taxes directes locales pour 2018 :

* Taxe d'habitation	15,32 %
* Taxe foncière (bâti)	21,79 %
* Taxe foncière (non bâti)	16,52 %

2) Vote des subventions (délibération n° 2018/02/02)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention pour l'année 2018 aux organismes suivants :

* Bibliothèque de Jonchery/vesle	15 €
* ADMR de Jonchery/vesle	250 €
* Association Familles Rurales de Jonchery	160 €
* Association Sentiers de randonnées ardre/vesle	16 €
* Comité des Fêtes de Branscourt	600 €

3) Approbation comptes de gestion 2017 (délibération n° 2018/02/03)

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion des budgets commune et annexe hydraulique du vignoble dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4) Vote compte administratif 2017 budget commune (délibération n°2018/02/04)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy JANOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	199831.48	156853.76	- 42977.72
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		150110.10	+ 150110.10
	Résultat à affecter			+ 107132,38
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	7379.00	21040.43	+ 13661.43
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS		13951.63	+ 13951,63
	Solde global d'exécution			+ 27613,06
Restes à réaliser au 31/12/17	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	8 700.00	0	- 8700.00
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement)		215910.48	341955.92	+ 126045.44

et fonctionnement			
--------------------------	--	--	--

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5) Vote compte administratif 2017 budget annexe hydraulique du vignoble (délibération n° 2018/02/05)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy JANOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Pierre LHOTTE, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

- 1°) lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou-)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	0	75000.00	+ 75000.00
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP ou BS		0	0
	Résultat à affecter			+ 75000.00
Section Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	33288,37	0	- 33288,37
	Solde antérieur reporté ligne 001 du BP ou BS	48773.79	0	- 48773,79
	Solde global d'exécution			- 82062,16
Restes à réaliser au 31/12/17	Fonctionnement			
	Investissement	0	0	0
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		76873,79	0	- 7062,16

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),
4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6) Affectation de résultat budget annexe hydraulique du vignoble (délibération n° 2018/02/06)

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 13 avril 2018, le compte administratif 2017 du budget annexe hydraulique du vignoble qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **75.000,00 €**,

Considérant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution négatif de :	82.062,16 €
Un solde de restes à réaliser de :	0,00 €
Entraînant un besoin de financement s'élevant à	82.062,16 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2016 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 75.000,00 €,

-DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget annexe hydraulique du vignoble de l'exercice 2018, le résultat comme suit :

Affectation en réserves (compte 1068) (financement de la section d'investissement)	75.000,00 €
--	--------------------

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)	0,00 €
---	---------------

7) Vote budgets primitifs principal et annexe (délibération n° 2018/02/07)

Après s'être fait présenté le projet des budgets primitifs 2018 de la commune et du budget annexe hydraulique du vignoble,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2018 qui se décompose comme suit :

* Budget principal commune

Dépenses de fonctionnement :	253 929 €
Recettes de fonctionnement :	253 929 €
Dépenses d'investissement :	157 381 €
Recettes d'investissement :	157 381 €

* Budget annexe hydraulique du vignoble

Dépenses d'investissement :	796 563 €
Recettes d'investissement :	796 563 €

6) Questions diverses

* Le Maire informe qu'il a reçu un courrier concernant la menace de fermeture de la trésorerie d'Hermonville, un des derniers relais qui conduirait à rendre plus difficile l'accès aux services publics pour la population :Après discussion, il est proposé d'envoyer un courrier au directeur des services fiscaux précisant notre volonté de rejeter ce projet de fermeture, et cela dans l'intérêt de préserver un service de proximité.

* Cyriaque PELLETIER informe que les jeux pour les enfants vont être installés le plus vite possible.

* Terrain rue des Fontenilles à vendre : Le premier terrain en bordure de la RD228 possède un mur réalisé en 2015 sur le domaine public, frappé d'alignement. Le Maire va demander la destruction de ce mur.

*Jean-Paul ABRAHAM informe le conseil qu'il va prendre contact avec Amin ABEDINI qui s'est proposé pour l'élaboration du site internet. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.